

Pya Hodo P.2

Faure assite au lancement de la chasse traditionnelle



Malfakassa sous surveillance
Une cache d'armes découverte après des tirs contre une patrouille P.4

N° 955 du 11 mars 2026 Prix 250 F cfa

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité

A large photograph of a smiling woman wearing a traditional Togolese headwrap, holding a small Togolese flag. The background is a solid brown color.

Togo- droits de la femme

Où en sommes-nous ?

P.3

A photograph of a white car with a 'SAFER' sign on the windshield, parked on a road.

Chers usagers de la route, merci de prévoir exactement le montant équivalent à votre redevance afin de faciliter le passage au péage.

Faure Essozimna Gnassingbé

Environnement

Les députés togolais modernisent la loi-cadre pour renforcer la protection de la nature P.2

Pya Hodo

FAURE ASSITE AU LANCEMENT DE LA CHASSE TRADITIONNELLE

Le Président du Conseil, Faure Gnassingbé, a pris part le lundi 9 mars 2026 à Pya Hodo, dans la préfecture de la Kozah, à la danse rituelle marquant l'ouverture officielle de la chasse traditionnelle en pays kabyè, une cérémonie culturelle majeure qui célèbre l'identité et les traditions ancestrales de cette région du nord du Togo.

Attaché à la promotion et à la préservation des valeurs culturelles nationales, le chef du gouvernement était entouré pour l'occasion de plusieurs membres du gouvernement ainsi que d'autorités politiques, administratives, militaires et traditionnelles venues assister à cet événement hautement symbolique.

Dans une ambiance festive rythmée par les chants et les sonorités traditionnelles, des chasseurs venus de diverses localités de la préfecture de la Kozah ont fait leur entrée, munis d'outils traditionnels et présentant fièrement les produits de leur chasse. A travers leurs danses et leurs messages inspirés du patrimoine ancestral, ils ont célébré le courage, l'endurance et l'habileté des participants, jeunes comme adultes, perpétuant ainsi un héritage culturel transmis de génération en génération.

Les chasseurs ont également exprimé leur reconnaissance à Dieu et aux mânes des



ancêtres pour les récoltes abondantes et la paix sociale qui règne dans la communauté. Ce rite, au-delà de son aspect festif, contribue à la formation sociale des jeunes, au renforcement de la solidarité et à la consolidation de l'esprit civique au sein de la communauté.

Très mobilisés, les participants ont salué la présence du Président du Conseil à cette manifestation culturelle, lui témoignant leur gratitude pour sa politique axée sur la paix, la sécurité et la valorisation des traditions nationales.

La danse rituelle observée à Pya Hodo marque le lancement officiel des activités de chasse qui s'étendront sur environ un mois, une période charnière entre la saison sèche et la saison des pluies. Elle symbolise également la fin des rites funéraires en pays kabyè, ouvrant ainsi une nouvelle phase de la vie communautaire marquée par le renouveau et la cohésion sociale.

La rédaction

Environnement

LES DÉPUTÉS TOGOLAIS MODERNISENT LA LOI-CADRE POUR RENFORCER LA PROTECTION DE LA NATURE

Réunis en séance plénière le 5 mars 2026, les députés de l'Assemblée nationale du Togo ont adopté à l'unanimité le projet de loi modifiant et complétant la loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement. Cette réforme vise à moderniser le cadre juridique national afin de mieux répondre

doter le pays d'un dispositif juridique plus solide pour accompagner une croissance économique inclusive et durable. Le nouveau texte introduit plusieurs approches modernes de gestion environnementale telles que l'économie verte et bleue, l'économie circulaire, la mobilité verte, le crédit carbone, le mécanisme REDD+ ou encore la responsabilité

sociétale des entreprises. Il prévoit également une gestion davantage décentralisée des questions environnementales. Le projet de loi renforce par ailleurs les outils d'évaluation environnementale et sociale stratégique, tout en in-

troduisant des mesures spécifiques de protection face aux substances nucléaires, radiologiques et biologiques. Il améliore aussi la conformité du droit national avec les accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques et aux déchets dangereux et révisé les infractions et sanctions liées aux atteintes à l'environnement, notamment dans le milieu marin.

Structuré en cinq titres et comprenant 139 articles, le texte conserve l'architecture générale

ritaire UNIR, Aklesso Atcholi, a souligné que la question environnementale est désormais au cœur de la souveraineté et de l'avenir du pays. Selon lui, cette réforme apporte une réponse moderne et ambitieuse aux défis environnementaux actuels en inscrivant l'action nationale dans une logique de résilience et de responsabilité durable.

Pour le ministre Komla Dodzi Kokoroko, l'actualisation de la loi de 2008 était devenue indispensable face aux défis climatiques et environnementaux et aux orientations politiques définies par le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé. Il a rappelé que l'évolution du cadre juridique permettra de mieux protéger l'environnement tout en renforçant la capacité du pays à répondre efficacement aux urgences climatiques. Le président de l'Assemblée nationale, Komi Selom Klassou, a pour sa part estimé que l'adoption de ce texte constitue à la fois un acte politique majeur et une avancée juridique importante. Selon lui, cette réforme redéfinit les contours de la gouvernance environnementale du pays et place le Togo dans une dynamique de cohérence avec ses engagements internationaux en faveur de la protection de la planète.

Avec cette adoption, l'Assemblée nationale réaffirme la vo-



aux défis actuels liés à la protection de l'environnement et au développement durable.

La séance a été présidée par le président de l'Assemblée nationale, Komi Selom Klassou, en présence du ministre de l'Environnement, des Ressources forestières, de la Protection côtière et du Changement climatique, Komla Dodzi Kokoroko. À travers ce texte, les parlementaires entendent adapter la législation environnementale du pays aux nouvelles réalités internationales et nationales, notamment celles liées au changement climatique, à la gestion durable des ressources naturelles et à la résilience des populations.

Cette réforme s'inscrit dans la continuité des engagements pris par le Togo lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio et dans le cadre des conventions internationales relatives au climat, à la biodiversité et à la lutte contre la désertification. Elle vise également à intégrer les évolutions institutionnelles du pays, en particulier le processus de décentralisation, tout en renforçant les mécanismes de gouvernance environnementale.

Prévue dans la feuille de route gouvernementale Togo 2025, la refonte de la loi-cadre sur l'environnement ambitionne de

de la loi de 2008 tout en intégrant des dispositions adaptées aux enjeux contemporains. Après la présentation du rapport de la commission compétente et un débat général marqué par plusieurs interventions des députés, le président du groupe parlementaire majo-

lonté du Togo de renforcer la protection de l'environnement et de promouvoir un développement durable conciliant croissance économique, préservation des ressources naturelles et bien-être des générations présentes et futures.

LM



« CHAQUE PROGRÈS ACCOMPLI POUR LES FEMMES EST UN PROGRÈS POUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ », FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBÉ

« chaque progrès accompli pour les femmes est un progrès pour l'ensemble de la société », Faure Essozimna Gnassingbé

À l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits des femmes, le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a réaffirmé la détermination du gouvernement à poursuivre la construction d'une société plus juste, fondée sur l'égalité et le respect des droits des femmes.

Dans un message publié ce 8 mars 2026, le chef du gouvernement a souligné que le Togo continue d'avancer vers un modèle social où les femmes occupent pleinement leur place et bénéficient des mêmes opportunités que les hommes.

Face aux nombreux défis contemporains, l'exécutif to-

golais entend maintenir une mobilisation constante afin d'améliorer durablement la condition féminine. Cet engagement s'inscrit dans une dynamique de réformes et d'actions visant à renforcer l'autonomisation des femmes, leur participation à la vie économique et leur représentation dans les sphères de décision.

Pour Faure Essozimna Gnassingbé, la promotion des droits des femmes n'est pas seulement une question d'équité, mais également un levier essentiel pour le développement du pays.

Le Président du Conseil rappelle en effet que chaque avancée réalisée en faveur des femmes constitue un progrès pour l'ensemble de la société, tant sur le plan social qu'économique.

En cette Journée internationale des droits des femmes, le message des autorités togolaises se veut donc à la fois un rappel des acquis et un appel à poursuivre les efforts collectifs pour bâtir une société plus inclusive, où l'égalité entre les femmes et les hommes devient une réalité tangible.

« Notre pays poursuit sa marche vers une société plus juste, fondée sur l'égalité et le respect des droits des femmes. Face aux défis de notre temps, le Gouvernement Togolais reste pleinement mobilisé pour améliorer durablement la condition de la femme. Car chaque progrès accompli pour les femmes est un progrès pour l'ensemble de la société », message de Faure Essozimna Gnassingbé, Président du Conseil.



Togo- droits de la femme

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

La célébration de la Journée internationale des droits de la femme constitue chaque année une occasion privilégiée pour faire le point sur les progrès accomplis en matière d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes. Au Togo, ces dernières années ont été marquées par une volonté politique affirmée de renforcer la place des femmes dans la gouvernance, l'économie et la société. À travers des réformes institutionnelles, des programmes sociaux et des initiatives en faveur de l'entrepreneuriat féminin, le pays s'est engagé dans une dynamique visant à promouvoir les droits de la femme et à valoriser son rôle dans le développement national.

L'un des signaux les plus visibles de cette évolution réside dans la présence croissante des femmes aux postes de responsabilité. L'histoire politique récente du Togo a été marquée par des nominations inédites qui témoignent d'une volonté de promouvoir le leadership féminin. La nomination de Victoire Tomégah-Dogbé comme Première ministre a constitué une étape historique, puisqu'elle est la première femme à occuper cette fonction dans le pays. Dans le même élan, Chantal Yawa Tségan est devenue la première femme présidente de l'Assemblée nationale, illustrant l'ouverture progressive des plus hautes institutions de la République aux femmes.

Cette dynamique s'est poursuivie au sein du gouvernement

et de l'administration publique. Dans la composition gouvernementale récente, les femmes occupent plusieurs portefeuilles ministériels importants. En 2024 par exemple, neuf femmes figuraient parmi les trente-cinq membres du gouvernement, soit environ un quart de l'équipe ministérielle. Par ailleurs, les statistiques officielles indiquent que les femmes représentent environ 31 % des membres du gouvernement, 26 % au Sénat et près de 18 % à l'Assemblée nationale. Même si des défis subsistent pour atteindre une parité complète, ces chiffres traduisent une progression réelle de la représentation féminine dans les instances de décision.

Au-delà des nominations politiques, le gouvernement togolais a également mis en œuvre plusieurs politiques publiques visant à renforcer l'autonomisation économique et sociale des femmes. Ces mesures concernent notamment l'accès à la santé, à l'éducation et aux ressources économiques. Dans le domaine de la santé maternelle, le programme d'accompagnement de la femme enceinte et du nouveau-né « Wezou » a permis de prendre en charge des centaines de milliers de femmes à travers le pays, avec des consultations prénatales et des accouchements subventionnés. Entre 2021 et 2022, plus de 290 000 femmes ont ainsi bénéficié de ce programme qui vise à réduire la mortalité maternelle et infantile.

Dans le secteur éducatif, plu-

sieurs mesures ont été prises pour encourager la scolarisation des filles et lutter contre les discriminations. La suppression de certains frais de scolarité et d'inscription aux examens, l'octroi de bourses d'études et les campagnes de sensibilisation contre les violences faites aux femmes contribuent à créer un environnement plus favorable à l'épanouissement des jeunes filles. Ces initiatives s'inscrivent dans une politique globale de promotion de l'égalité des chances.

Les résultats de ces efforts commencent d'ailleurs à être reconnus au niveau international. Selon le rapport « Women, Business and the Law » publié par la Banque mondiale en 2026, le Togo se classe deuxième en Afrique en matière de droits économiques des femmes, avec un score de 79,33 sur 100. Cette performance place le pays en tête de la CEDEAO, de l'UEMOA et de l'Afrique francophone dans ce domaine. Ce classement reflète les progrès réalisés en matière d'accès des femmes à l'emploi, à l'entrepreneuriat et aux opportunités économiques.

Parallèlement aux politiques publiques, plusieurs initiatives ont été développées pour soutenir les femmes rurales, qui jouent un rôle central dans l'économie agricole du pays. L'agriculture reste l'un des secteurs clés de l'économie togolaise et emploie une grande partie de la population active. Conscient de l'importance des femmes dans ce domaine, le gouvernement a mis en place des programmes visant à renforcer leurs capacités et à faciliter leur accès aux ressources productives.

Des mesures spécifiques ont

notamment été prises pour favoriser l'accès des femmes à la terre, au financement et aux marchés. Par exemple, un quota de 30 % des superficies dans certaines zones d'aménagement agricole planifiées est réservé aux femmes afin de leur permettre de développer des activités agricoles et de transformation. Les autorités encouragent également la création de coopératives féminines et soutiennent les initiatives d'entrepreneuriat agricole portées par les femmes.

Ces politiques ont contribué à faire émerger une nouvelle génération de femmes entrepreneures rurales qui participent activement à la transformation des chaînes de valeur agricoles. Dans plusieurs filières, notamment le soja ou les produits vivriers, les femmes sont aujourd'hui impliquées dans la production, la transformation et la commercialisation. Cette implication accrue renforce non seulement leur autonomie économique, mais contribue également à la sécurité alimentaire et au développement local.

Dans le domaine de l'entrepreneuriat, les femmes togolaises se distinguent de plus en plus par leur dynamisme. Les statistiques montrent qu'en 2024, environ 30 % des entreprises nouvellement créées dans le pays ont été fondées par des femmes. Cette progression témoigne de l'essor de l'entrepreneuriat féminin et de l'impact des politiques d'inclusion économique mises en œuvre ces dernières années.

Au-delà des programmes institutionnels, la société civile et le secteur privé jouent également un rôle important dans la promotion des droits des femmes.

De nombreuses associations, ONG et organisations professionnelles accompagnent les femmes dans la formation, l'accès au financement et la valorisation de leurs activités. Ces initiatives contribuent à renforcer les capacités des femmes et à favoriser leur participation active à la vie économique et sociale.

Ainsi, la célébration de la Journée internationale des droits de la femme au Togo ne se limite pas à un simple rendez-vous symbolique. Elle constitue l'occasion de mettre en lumière les progrès réalisés, mais aussi les défis qui restent à relever pour atteindre une égalité complète entre les hommes et les femmes. Les avancées observées ces dernières années, tant dans la gouvernance que dans l'économie et le développement rural, montrent que la promotion des droits de la femme est devenue une composante essentielle des politiques publiques.

En donnant davantage de responsabilités aux femmes, en facilitant leur accès aux ressources et en soutenant leurs initiatives, le Togo poursuit progressivement sa marche vers une société plus inclusive. Les femmes togolaises, qu'elles soient responsables politiques, entrepreneures ou agricultrices, apparaissent désormais comme des actrices incontournables du développement national.

Si la route vers l'égalité parfaite reste encore longue, les efforts engagés témoignent d'une transformation progressive de la place de la femme dans la société togolaise, une évolution qui s'inscrit dans la vision d'un développement durable et partagé.

La rédaction

Togo-Drame sur la "route des montagnes"

UN ACCIDENT MEURTRIER FAIT 14 MORTS ET 58 BLESSÉS DANS LA KOZAH

Un grave accident de la circulation s'est produit dimanche 8 mars 2026 aux environs de midi sur la voie connue sous le nom de « route des montagnes », dans la commune de Kozah, située dans la préfecture de la Kozah. Le drame, qui a impliqué un tricycle et un camion immatriculé à l'étranger, a fait un lourd bilan humain, suscitant une vive émotion au Togo.

Selon un communiqué du Ministère de la Sécurité du Togo, les deux véhicules impliqués dans l'accident

n'étaient pas destinés au transport de personnes. Toutefois, des passagers se trouvaient à bord au moment du choc. Informé de la situation, le ministre de la Sécurité, Calixte Batossie Madjoulba, a immédiatement déclenché le plan ORSEC afin de permettre la mobilisation rapide des secours et la prise en charge des victimes.

Le bilan provisoire fait état de quatorze personnes décédées, dont deux mineurs, et de cinquante-huit blessés qui ont été évacués vers les structures sanitaires pour des

soins appropriés. L'accident a également occasionné d'importants dégâts matériels. Les premières constatations évoquent l'éclatement d'un pneu suivi d'une défaillance technique comme cause probable de ce drame. Toutefois, les enquêtes se poursuivent afin d'établir avec précision les circonstances de l'accident et de déterminer les responsabilités.

Dans ce contexte particulièrement douloureux, le ministre de la Sécurité a exprimé la compassion du gouvernement et adressé ses condo-

léances aux familles endeuillées, tout en souhaitant un prompt rétablissement aux blessés. Il a également salué la réactivité et le professionnalisme des forces de sécurité, des services de secours et du personnel de santé mobilisés pour la gestion de la situation, ainsi que la solidarité des populations riveraines qui ont contribué aux opérations d'assistance.

Ce drame remet une fois de plus en lumière les dangers liés au non-respect des règles de sécurité routière, notamment l'utilisation de véhicules non adaptés pour le transport de passagers. Face à cette situation, le ministre a appelé l'ensemble des usagers de la route à faire preuve de responsabilité et à respecter strictement le code de la

route.

Les autorités rappellent que le transport des personnes doit se faire uniquement avec des véhicules appropriés et que le respect des limitations de vitesse et des règles de circulation demeure indispensable pour préserver la vie des usagers. Le gouvernement réaffirme par ailleurs sa détermination à renforcer les actions de prévention, de sensibilisation et de contrôle afin de lutter efficacement contre l'insécurité routière dans le pays.

Dans ce contexte, les autorités insistent sur le fait que la sécurité routière reste l'affaire de tous et que chaque comportement responsable sur la route peut contribuer à sauver des vies.

La rédaction

8 mars

LES FEMMES DE LA SAFER POSENT UN ACTE SOLIDAIRE POUR LA MATERNITÉ DU CHU SYLVANUS OLYMPIO

À l'approche de la Journée internationale des droits des femmes, les femmes de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) ont posé un geste de solidarité en faveur du service de gynécologie-obstétrique du CHU Sylvanus Olympio à Lomé. L'initiative s'inscrit dans la dynamique de responsabilité sociétale des entreprises et de promotion du développement durable.

Le jeudi 5 mars 2026, une délégation de la SAFER a remis un lot d'équipements médicaux composé de fauteuils roulants, de chariots de soins et de tables d'accouchement, pour une valeur globale estimée à 2 400 000 francs CFA. Ce don vise à améliorer les conditions de prise en charge des femmes enceintes et à soutenir le travail du personnel soignant au sein du service de maternité de l'hôpital. Le choix du CHU Sylvanus



Olympio n'est pas fortuit. Cet établissement occupe une place centrale dans le système sanitaire togolais, notamment dans la prise en charge des accouchements à risque et des évacuations provenant de nombreuses formations sanitaires à travers le pays.

« Lorsque nous avons recueilli les différentes informations, nous nous sommes

rendu compte que de nombreuses formations sanitaires évacuent leurs patientes vers le CHU pour les accouchements. Le CHU Sylvanus Olympio accueille ainsi plus de femmes que plusieurs autres formations sanitaires. Nous avons donc voulu poser cet acte en faveur du centre afin que toutes les femmes puissent en bénéficier, tout en soulageant le travail des

sages-femmes », explique Sama Kondokissem Hodalo, chargé des ressources humaines et point focal genre à la SAFER.

Du côté des responsables du service bénéficiaire, ce geste est perçu comme un soutien précieux dans un contexte où les besoins en équipements restent importants face à l'affluence de patientes.

« Nous adressons nos remerciements à ces braves dames de la SAFER qui ont pensé à nous ce matin dans le cadre de la Journée internationale des droits de la femme, célébrée le 8 mars. Ce geste va bénéficier à nos patients et à toute la population togolaise. Le CHU Sylvanus Olympio est un centre de référence qui accueille pratiquement toutes les femmes venant accoucher. Ces équipements seront répartis dans les différentes unités du service de gynécologie-obstétrique », se réjouit Ali Ouro-Nadia, sage-femme

et surveillante du service.

Le chef du service de gynécologie-obstétrique, le professeur Douaguibe Baguilane Bernard, représentant le directeur général du CHU Sylvanus Olympio, a également salué cette initiative. Selon lui, ces équipements contribueront directement à améliorer la qualité des soins offerts aux femmes et aux nouveau-nés.

À travers cette action solidaire, les femmes de la SAFER traduisent concrètement l'engagement social de l'entreprise en faveur du bien-être des communautés. En choisissant de marquer la Journée internationale des droits des femmes par un geste utile et durable, elles mettent en lumière une vision du développement où la performance des organisations va de pair avec un impact positif sur la société.

La rédaction

Malfakassa sous surveillance

UNE CACHE D'ARMES DÉCOUVERTE APRÈS DES TIRS CONTRE UNE PATROUILLE

Il y a quelques jours, des messages d'alerte circulaient sur les réseaux sociaux, diffusés par des concitoyens non identifiés, faisant état de mouvements suspects de présumés terroristes dans la zone de Malfakassa, située entre Bassar et Sokodé, à cheval entre la région de la Kara et la région centrale. Ces messages appelaient les populations à la vigilance et invitaient chacun à signaler toute présence sus-

pecte, que ce soit dans cette zone ou ailleurs sur le territoire national.

En effet, c'est une opération de patrouille menée par des agents des Eaux et Forêts qui a conduit à la découverte d'une cache d'armes dans cette même zone forestière de Malfakassa, située entre Sokodé et Bassar dans la région centrale. L'incident qui se serait produit en janvier passé, lors d'une mission de surveil-

lance de routine effectuée par ces agents dans cette aire forestière stratégique a fait plusieurs arrestations.

Selon les informations recueillies, la patrouille aurait essuyé des tirs d'individus non identifiés alors qu'elle menait ses activités de contrôle. Face à cette situation jugée préoccupante, une intervention rapide de l'armée a permis de sécuriser les lieux et de lancer une poursuite contre les suspects.

Et c'est au cours de l'opération de ratissage, que les forces engagées ont mis au jour une cache d'armes contenant notamment des fusils d'assaut de type AK-47 ainsi que des grenades.

Dans la foulée, et selon toujours les informations des sources bien informées, un premier suspect a été interpellé sur les lieux, avant que d'autres individus ne soient arrêtés par la suite dans le cadre des investigations en cours.

Cette découverte ravive les préoccupations sécuritaires dans cette zone stratégique située à la jonction de plusieurs localités du centre et

du nord du pays. Les autorités compétentes poursuivent actuellement les investigations afin de déterminer l'origine de ces armes et d'identifier d'éventuels réseaux impliqués dans cette affaire.

Dans ce contexte, les populations sont appelées à redoubler de vigilance et à collaborer avec les forces de sécurité en signalant tout mouvement suspect. Les numéros verts 1204 et 1205 restent disponibles pour toute alerte ou information pouvant aider les services compétents dans leurs enquêtes.

La rédaction

Douanes togolaises

LES OPÉRATEURS NON EN RÉGLE
MENACÉS DE DÉCONNEXION DU
SYSTÈME SYDONIA

L’Office togolais des recettes (OTR) hausse le ton à l’égard des opérateurs économiques qui tardent à se conformer aux obligations administratives liées à leurs activités en douane. Dans une correspondance adressée au président de l’Union des Professionnels Agréés en Douane (UPRAD), le Commissariat des Douanes et Droits Indirects annonce qu’à compter du 15 mars 2026, les opérateurs n’ayant pas renouvelé leurs soumissions cautionnées pour l’année 2026 seront déconnectés de l’application SYDONIA. Dans la correspondance, les autorités douanières rappellent qu’un avis publié le 16 janvier 2026 avait déjà invité les opérateurs économiques concernés à procéder au renouvellement de leurs soumissions cautionnées au plus tard le 31 janvier 2026. Cette démarche administrative constitue une obligation réglementaire pour les commissionnaires en douane et les opérateurs intervenant dans les opérations de dédouanement. Toutefois, malgré ce rappel officiel, certains acteurs du secteur ne se sont toujours pas conformés aux dispositions en vigueur. L’OTR souligne que cette exigence découle notamment de l’article 7 du règlement n°10/2008/CM/UEMOA du 26 septembre 2008 relatif aux conditions d’agrément et d’exercice des commissionnaires en douane, ainsi que de l’alinéa 3 de l’article 9 du décret n°83-62 du 11 avril 1983 réglementant la profession. Face à cette situation, l’administration douanière prévient que toute structure n’ayant pas



régularisé sa situation avant la date indiquée sera automatiquement déconnectée du système informatique SYDONIA, la plateforme utilisée pour la gestion des procédures douanières. Une mesure qui pourrait avoir des conséquences directes sur la capacité de ces opérateurs à effectuer leurs opérations de dédouanement et à poursuivre leurs activités dans les circuits officiels du commerce extérieur.

À travers cette décision, les autorités douanières entendent renforcer la discipline administrative et garantir le respect des normes régissant la profession de commissionnaire en douane au Togo, dans un contexte où la modernisation et la sécurisation des procédures douanières constituent des priorités pour l’administration fiscale.

PHARMACIES DE GARDE PÉRIODE DU 09 AU 16 MARS 2026

PHARMACIE A DIEU LA GLOIRE Légbassito, non loin du marché 93 26 36 00	PHARMACIE EL-SHAMMAH Amadahomé à côté de la maison des jeunes 22 46 93 50	22 27 60 19
PHARMACIE AGBEGNIGAN Tokoin Ramco - Gbadago, Av de la Libération, près du PRET A MANGER 70 20 00 00	PHARMACIE ENOULI Face gare routière Agblalipédogan, BP 8613 22 25 90 68	PHARMACIE MAGNIFICAT Aflao Yokoe, Rue De La Pampa à 100 M Du Palais Royal De Yokoe, Lomé 70 44 51 59
PHARMACIE AJP-ABOLAVE Djagblé sur la route d'Abolavé à 50 m de la CEET Djagblé 93506360	PHARMACIE ESPACE VIE Agoè-Logopé, face bar Plaisir 2003 99 85 89 07	PHARMACIE MATHILDA Rue des Evalas, Aflao Gakli, 05 BP 524 22 51 15 34
PHARMACIE AURORE Lankouvi, non loin de l'école la Divine Providence 92531293	PHARMACIE EXCELLENCE Sur la voie de la CEDEAO, Agoè Emakpoe, 05 BP 977 22 51 77 87	PHARMACIE NELLY'S Klémé Agbokponou, non loin du chateau d'eau sur la voie de Ségbé à Sanguéra 92 01 11 00
PHARMACIE BA-AYETA Kégué Zogbédji, non loin de la station OANDO après le pont de Kégué 97726969	PHARMACIE GREENRX Ségbé dans l'immeuble Mabiz Plaza non loin de rond point Douane 92961919	PHARMACIE NOTRE DAME Rue Assiyéyé Hédzranawoé, BP 363 22 42 74 04
PHARMACIE BETANIA Rue sito, gblinkomé, 19 BP 243 96 80 10 11	PHARMACIE HELENE Aveta face au marché d'Aveta 96981414	PHARMACIE NOTRE DAME DE LOURDES Bd. Adidoadin-Assiyéyé, Agoè Anomé, BP 05 22 44 01 01
PHARMACIE BETHEL Bd. Du 30 Août, sur la route de kpalmé, adidogomé, BP1236 98 58 64 64	PHARMACIE HOSANNA Rond-Point Sagbado, à 100m d'EPP Sagbado, Adidogomé, 05 BP 77 97 77 69 59	PHARMACIE OBSERVANCE SOGBOSSITO, en face de la station Total Energies à Côté du Camp FIR 22504860
PHARMACIE BON PASTEUR 38, rue de la libération, BP 2266 91 43 44 84	PHARMACIE HYGEA Derrière Lycée de Baguida 99 27 36 36	PHARMACIE REGINA PACIS Sur la Nationale N°1 Adétikopé près du Bar Sous l'Antenne 96 80 10 22
PHARMACIE CRISTAL BD. F. Boigny, face EPP Bè aklassou, 05 BP 216 22 20 90 91	PHARMACIE JUSTINE 291, boulevard des armées, tokoin Habitat, BP 8021 22 21 00 01	PHARMACIE SAG'BIBA Agoè - Nanégbé, à côté de la station T-OIL 91 83 87 83
PHARMACIE DE KODJOVIAKOPE 1112, avenue de dusbürg, kodjoviakopé, BP 3697 22 21 89 00	PHARMACIE KOBOYO DAVIE, route nationale N°1 avant le péage de Tsévié en face de la station Sanol 93704812	PHARMACIE SAINT KISITO Bd. De la Kara, Tokoin Doumaséssé, BP 31369 22 21 99 63
PHARMACIE DE L'OCAM 30, rue de l'entente BP 3697 22 21 62 05	PHARMACIE LA FLAMME D'AMOUR Sise à Agodékè, route d'Anèho 70 45 70 14	PHARMACIE SAINT PIERRE 88, boulevard du Haho, Hédzranawoé Sagboville, BP 30717 22 26 19 73
PHARMACIE DEO GRATIAS Rue de l'ocam, derrière siège Ecobank, kotokoukondji, BP 1128 96 28 57 13	PHARMACIE LA GRACE Nationale N°1, face Terrain d'Agoè-Nyivé, BP 440 22 25 91 65	PHARMACIE SANGUERA Entre EPP et le Lycée Sanguéra 70 42 80 80
PHARMACIE DES ECOLES Rte de kpalmé, face lycée technique adidogomé, 04 BP 74 22 51 75 75	PHARMACIE LA PROSPERITE Bd. Eyadéma, Angle rue kokoté, BP 80272 Lomé 08 96 80 09 91	PHARMACIE SEPOPO Adakpamé, grand contournement, rond point Sawleto non loin de la Station SO-MAYAF 70 34 65 65
PHARMACIE DES ROSES Carrefour de l'union, vakpossito 70 42 37 72	PHARMACIE LA SHEKINAH Ationé, Carrefour Amadenta 93339205	PHARMACIE VERSEAU Rte d'Aného, à côté de Maison Bateau, Baguida, BP 60660 90 01 90 29
PHARMACIE DU 3e ARRONDISSEMENT 219, boulevard du 13 Janvier, BP 2847 22 21 52 27	PHARMACIE LE GALIEN. Avenue Pya, Rue Pavée, Adidoadin, 05 BP 92 22 51 71 71	PHARMACIE VITAS Agoè Assiyéyé, 13 BP 2044 22 25 63 43
PHARMACIE DU PEUPLE PRES MARCHE NKAFU CERFER 22 26 84 22	PHARMACIE LIDDY Agoè - Dikamé, Bernard Copé après la station CAP en face du Camp Fir 70901960	PHARMACIE VOLONTAS DEI Avédji carrefour SUN CITY 70 42 23 60
PHARMACIE EL-NISSI DZOTSI KOMLA SENAM VICTOR ADIDOGOME APEDOKOE GBO-MAME 07 79 78 15 37	PHARMACIE MADINA WUITI en face de la cité de la CNSS à côté de l'UTB Novissi 91 18 33 33	PHARMACIE ZILIDJI Derrière le marché d'Agoè Zongo 92616608
PHARMACIE EL-SHADAÏ Atikoumé, en face de ESTAO 22 51 44 25	PHARMACIE MAELYS 10620, boulevard Malfakassa, en face de NETADI, Bè Kpota, BP 604	PHARMACIE ZONGO Togblékopé carrefour Hermann entre Orabank et la station Sanol Togblékopé 70 49 96 55

Pour
vos
annonces et
publicités,
contactez-nous
au
90 26 15 54

Récépissé N° 259 / 21/ 12 / 04 / HAAC
Maison de la presse, casier N° 61

Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma
Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr

Sandra Ablamba Johnson

« LES DROITS DES FEMMES SONT DES DROITS HUMAINS »

Sandra Ablamba Johnson : « Les droits des femmes sont des droits humains »

À l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits des femmes, la ministre et Secrétaire générale de la Présidence du Conseil, Sandra Ablamba Johnson, a livré un message fort rappelant l'importance de l'égalité des genres comme pilier du développement durable et de la justice sociale.

Dans une déclaration rendue publique ce 8 mars 2026, la

responsable gouvernementale a souligné une évidence souvent rappelée mais encore trop peu appliquée dans certaines sociétés : les droits des femmes sont avant tout des droits humains. Pour elle, garantir le respect, l'éducation et la pleine participation des femmes à la vie sociale, économique et politique constitue une condition essentielle pour bâtir des nations plus fortes et plus prospères.

Sandra Ablamba Johnson estime que lorsque chaque



femme dispose des moyens de s'épanouir et de contribuer librement à la société, c'est l'ensemble du pays qui progresse. Elle rappelle ainsi qu'il ne peut

y avoir de développement durable sans une véritable égalité entre les femmes et les hommes. L'autonomisation des femmes apparaît dès lors comme un levier majeur pour la croissance, la cohésion sociale et la stabilité.

Dans son message, la ministre invite également à un engagement collectif en faveur de la promotion des droits des femmes. Elle appelle à les res-

pecter davantage, à investir dans leur éducation et leur autonomisation, et à travailler ensemble pour construire un avenir plus équitable pour les

générations futures.

À travers cet appel lancé à l'occasion de cette journée symbolique, Sandra Ablamba Johnson réaffirme l'importance de renforcer les actions en faveur des femmes afin d'offrir aux filles comme aux garçons un monde plus juste, où chacun peut réaliser pleinement son potentiel.

« Ce 8 mars, rappelons-nous une vérité simple et puissante : les droits des femmes sont des droits humains. Quand chaque femme est respectée, éduquée et libre de contribuer pleinement, nos pays deviennent plus forts, plus justes, plus prospères. Il n'y a pas de développement durable sans l'égalité des genres, car quand les femmes réussissent, le monde entier avance. Respectons-les, investissons en elles, et construisons ensemble l'avenir que nos filles et nos fils méritent », Sandra, Ablamba Johnson.

Entrepreneuriat des jeunes

LES DÉPUTÉS ACTENT L'INTÉGRATION DU FAIEJ À L'ADTPME

Les députés de l'Assemblée nationale du Togo ont adopté à l'unanimité, le 5 mars 2026 en séance plénière, le projet de loi portant transfert des missions, du personnel et du patrimoine du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) à l'Agence de développement des très

petites, petites et moyennes entreprises (ADTPME), en présence du ministre des Relations avec le Parlement et les Institutions, Gilbert Bawara, et de la ministre du Développement à la base et de l'Économie sociale et solidaire, Mazamesso Assih.

Créé par la loi n°2006-008 du 14 novembre 2006, le FAIEJ

avec un taux de remboursement estimé à 61,30 %.

Malgré ces résultats, le gouvernement ambitionne d'accroître l'efficacité et l'impact des mécanismes d'accompagnement en centralisant les dispositifs d'appui dans un guichet unique. Cette mission sera désormais assurée par l'ADTPME, une structure disposant d'un mandat élargi couvrant l'ensemble des très petites, petites et moyennes entreprises. L'agence est appelée à jouer un rôle central dans la mise en œuvre de cette réforme en créant des synergies entre les différents programmes d'appui, en évitant les duplications et en maximisant l'impact des interventions publiques.

cières et logistiques, ainsi qu'une plus grande pérennité des mécanismes de financement. Il vise également à renforcer l'accompagnement des jeunes entrepreneurs grâce à un guichet dédié à la structuration des projets et à leur préparation à l'accès au financement.

Pour le président du groupe parlementaire UNIR, Aklesso Atcholi, les très petites, petites et moyennes entreprises constituent le socle du tissu économique national. Elles représentent plus de 80 % des entreprises du pays et jouent un rôle déterminant dans l'innovation, la création d'emplois et la dynamisation de l'économie locale.

putés présents, le texte a été salué par le gouvernement. La ministre Mazamesso Assih a souligné que cette réforme va bien au-delà d'une simple réorganisation administrative. Elle permettra, selon elle, de poursuivre la modernisation des dispositifs de soutien à l'économie et à l'emploi des jeunes, tout en garantissant une transition opérationnelle et la sauvegarde des emplois concernés. Le président de l'Assemblée nationale, Komi Selom Klasou, a pour sa part indiqué que cette réforme s'inscrit dans la vision portée par le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, visant à bâtir un écosystème entrepreneurial plus robuste.



petites, petites et moyennes entreprises (ADTPME). Cette réforme vise à renforcer l'efficacité des mécanismes d'accompagnement des jeunes entrepreneurs et à améliorer l'impact des politiques publiques en faveur du développement des TPME.

La séance a été présidée par le président de l'Assemblée

avait pour mission principale d'accompagner les jeunes entrepreneurs togolais à travers un appui technique, la facilitation de l'accès au financement et des formations adaptées. Au terme de plusieurs années de mise en œuvre, le dispositif a permis de mobiliser 3,57 milliards de francs CFA au profit de 5 370 jeunes porteurs de projets,



Le transfert des missions, du personnel et du patrimoine du FAIEJ vers l'ADTPME devrait permettre une meilleure coordination des actions de soutien à l'entrepreneuriat, une optimisation des ressources humaines, finan-

Selon lui, le transfert des missions du FAIEJ à l'ADTPME répond à un impératif de cohérence et d'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'entrepreneuriat. Adopté à l'unanimité des dé-

L'objectif est de mieux accompagner les porteurs de projets, de stimuler l'innovation et de consolider le secteur privé comme moteur essentiel de création d'emplois et de développement économique au Togo.

BASSAR : DES PROJETS MAJEURS POUR LA SANTÉ ET LA FORMATION DES JEUNES LANCÉS

La préfecture de Bassar a vécu un moment marquant le vendredi 6 mars 2026 avec la pose des premières pierres de deux infrastructures importantes destinées à renforcer les secteurs de la santé et de la formation professionnelle. L'initiative est portée par l'ONG Fi-Bassar en partenariat avec des partenaires allemands, avec l'appui des autorités administratives, traditionnelles et religieuses de la localité. Les cérémonies se sont déroulées successivement au Centre Hospitalier Préfectoral de Bassar et au Centre de Formation Technique et Professionnel de Bassar, où les travaux concernent respectivement la construction d'une unité spécialisée en ORL et l'édification d'un deuxième bâtiment destiné aux ateliers de formation

et à une cantine. Ces projets s'inscrivent dans la dynamique des actions de développement engagées par l'ONG pour améliorer les conditions de vie et les perspectives d'avenir des populations locales. Les cérémonies ont été présidées en présence de plusieurs personnalités, dont le préfet de Bassar, des représentants des ministères en charge de la santé, de l'éducation nationale et de l'aménagement du territoire, ainsi que des autorités traditionnelles, notamment le chef-canton de Bassar. Le représentant du maire de la commune Bassar 1, la présidente de l'association Fi-Bassar Allemagne et plusieurs partenaires allemands ont également pris part à cet événement qui a rassemblé les forces vives de la localité.



Dans une atmosphère empreinte d'émotion et d'espoir, les participants ont rappelé la situation difficile de nombreux enfants souffrant de handicap auditif, souvent marginalisés et privés d'opportunités d'épanouissement. À travers ces projets, les initiateurs enten-

dent apporter une réponse concrète à ces défis en améliorant l'accès aux soins spécialisés et à une formation professionnelle de qualité.

Le futur bâtiment du centre de formation technique permettra aux apprenants de bénéficier d'infrastructures adaptées pour les filières telles que l'électricité, la maçonnerie, la menuiserie et l'agriculture, tandis que la cantine offrira de meilleures conditions de vie aux élèves. Parallèlement, l'unité ORL du centre hospitalier préfectoral permettra de prendre en charge plus efficacement les pathologies liées à l'audition et aux affections de la sphère ORL. En marge de la cérémonie,

plus d'une dizaine d'apprenants en fin de formation ont également reçu des kits d'installation pour démarrer leurs activités professionnelles. Les bénéficiaires, composés notamment de coiffeuses, de couturières, d'esthéticiennes et de menuisiers aluminium, ont exprimé leur reconnaissance à l'endroit de l'ONG Fi-Bassar et de ses partenaires pour ce soutien qui ouvre de nouvelles perspectives d'insertion professionnelle. Au terme de la rencontre, un appel a été lancé aux autorités compétentes ainsi qu'aux personnes de bonne volonté afin de renforcer la mobilisation autour des projets de développement socio-économique destinés à la préfecture de Bassar, dans l'espoir de bâtir un avenir plus inclusif et porteur d'opportunités pour la jeunesse locale.

LOMÉ S'APPRÊTE À ACCUEILLIR LE GRAND RENDEZ-VOUS DES MAIRES AFRICAINS

La capitale togolaise s'apprête à devenir, du 21 au 23 mai 2026, le point de convergence des acteurs de la gouvernance locale du continent avec la tenue de la première édition du Salon des Maires et des Collectivités d'Afrique (SAMCA). L'événement se déroulera à l'Hôtel 2 Février et réunira maires, élus locaux, responsables institutionnels, partenaires techniques et financiers, entreprises, investisseurs et experts venus de plusieurs pays africains pour réfléchir aux enjeux du développement territorial et local. Présenté comme une plateforme panafricaine dédiée aux collectivités territoriales, le SAMCA ambitionne de renforcer le dialogue entre les villes africaines et leurs partenaires publics et privés afin de trouver des solutions concrètes aux défis urbains, économiques et sociaux auxquels sont confrontées les municipalités. L'initiative vise notamment à renforcer les capacités des maires et des responsables locaux, à valoriser les bonnes pratiques portées par les villes africaines et à favoriser les échanges d'expériences entre élus, institutions et entreprises. À travers ce salon, les organisateurs entendent également encourager la coopération décentralisée et les partenariats Sud-Sud, faciliter l'accès des collectivités territoriales aux financements et aux innovations technologiques, tout en renforçant l'attractivité des villes africaines auprès des investisseurs et partenaires de développement. La rencontre se veut ainsi un espace straté-

gique de réseautage et de partage d'expertises pour accompagner la transformation des territoires sur le continent. Placée sous le thème « Les opportunités de la promotion immobilière et foncière pour les municipalités africaines », cette première édition mettra l'accent sur les défis liés à l'urbanisation rapide et à la croissance démographique qui transforment les villes africaines. Dans ce contexte, la promotion immobilière et foncière est présentée comme un levier majeur pour structurer les territoires, améliorer la planification urbaine, renforcer l'autonomie financière des collectivités et dynamiser les économies locales.

Le programme prévoit plusieurs espaces et activités structurantes. Un espace d'exposition institutionnelle et professionnelle permettra aux collectivités territoriales, aux entreprises du secteur immobilier et du BTP ainsi qu'aux acteurs du financement et de l'innovation territoriale de présenter leurs initiatives, leurs solutions et leurs opportunités d'investissement. Un espace dédié aux solutions territoriales offrira quant à lui une vitrine aux innovations dans des domaines clés tels que l'urbanisme, le logement, la mobilité, l'énergie ou encore le numérique territorial, avec la participation de startups et d'entreprises technologiques. Le salon proposera également une bourse des projets municipaux destinée à mettre en relation les collectivités territoriales avec des investisseurs autour de projets structurants prêts à être financés.

Des rencontres d'affaires BtoB seront organisées entre maires, entreprises et institutions financières afin de favoriser la conclusion de partenariats concrets et de mobiliser des ressources pour le développement des villes africaines. Des conférences stratégiques et panels thématiques viendront enrichir les échanges autour de sujets majeurs tels que la gouvernance foncière locale, la sécurisation des titres fonciers, les partenariats public-privé dans les projets immobiliers communaux, la valorisation du patrimoine foncier des collectivités, la digitalisation de la gestion foncière, la prévention des conflits liés au foncier ou encore l'impact environnemental des projets immobiliers municipaux et l'attractivité territoriale. En marge du salon, les Awards africains du développement local distingueront les initiatives exemplaires portées par des maires et des collectivités dont les actions contribuent de manière significative au développement local durable. À travers ce rendez-vous continental organisé à Lomé, le Salon des Maires et des Collectivités d'Afrique entend contribuer à l'émergence de villes africaines plus attractives, résilientes et prospères en favorisant l'innovation, les partenariats et la mobilisation de ressources au service du développement territorial. Les médias, institutions et partenaires sont ainsi invités à suivre et relayer cette initiative qui se veut un cadre stratégique de réflexion, de dialogue et d'action pour l'avenir des collectivités en Afrique.

AVIS DE DECES & ANNONCES

Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du Conseil ;
Monsieur Barry Moussa BARQUE, Président du Sénat ;
Monsieur Antoine Lekpa GBEGBENI, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, des Ressources animales et de la souveraineté alimentaire ;
Honorable Mémounatou IBRAHIMA, Députée à l'Assemblée nationale, Présidente du Parlement de la CEDEAO ;
Monsieur YAGNINIM Bidjambobou Chef de la famille YAGNINIM ;
Ont la profonde douleur de vous annoncer le rappel à Dieu du



Sénateur Benoit Bitokotipou YAGNINIM, survenu le dimanche 15 février 2026 à l'hôpital Dogta Lafia, à l'âge de 84 ans ;

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intentions aux obsèques qui se dérouleront suivant le programme ci-après

PROGRAMME DES OBSEQUES

Jeudi 12 Mars 2026

19h30 à 21h30 : Messe veillée à l'Eglise Notre Dame de la Rédemption de Klikamé.

22h à l'aube : Danse traditionnelle (K'natchoun) au domicile du défunt, sis à Hédzranawoé derrière la Pharmacie des Lilas.

Vendredi 13 Mars 2026
6h30 à 7h00: Exposition du corps au domicile du défunt sis à Hédzranawoé derrière la pharmacie des Lilas.

10h00 : Départ du Corps pour Guérin-Kouka (Préfecture de Dankpen).

19h à 20h30: Messe veillée à l'Eglise Notre Dame de Lourdes de Kouka

21h à l'aube: Veillée traditionnelle de chants et danses à Bapuré Borlé

Samedi 14 Mars 2026

07h30 à 08h30 : Messe d'enterrement à l'Eglise Notre Dame de Lourdes de Kouka.

09h00 à 10h00 : Hommages à l'illustre disparu par les populations du grand Bassar à Bapuré, suivis de l'inhumation dans la stricte intimité familiale.

à partir de 15H : Danses traditionnelles à Bapuré Borlé

Dimanche 15 Mars 2026
07h00 à 09h00 : Messe d'actions de grâces suivie de remerciements sur le parvis de l'Eglise Notre Dame de Lourdes de Kouka.



sur l'application OTR TVM
disponible sur Playstore

**POUR TOUTES
INFORMATIONS**

FEDERER POUR BATIR
www.ofr.tg